

## INSCRIPTIONS ACCUEIL DE LOISIRS ENFANCE ANNEE 2025 – 2026

Vous envisagez d'inscrire votre enfant au cours de l'année scolaire 2025-2026 (pour les mercredis ou durant les vacances), vous devez effectuer les démarches selon les modalités suivantes impérativement

**entre le 5 mai et le 22 juin 2025**

**Pour une première inscription et un premier dépôt de dossier : prendre rendez-vous auprès de l'accueil de loisirs souhaité afin de rencontrer le directeur et obtenir l'accès à votre espace famille pour pouvoir remplir et déposer votre dossier en ligne**

**Pour un renouvellement de dossier : déposer les documents via votre espace famille, vérifiez et mettez à jour en ligne vos informations en cohérence avec votre dossier.**

**vous pourrez faire vos demandes de réservation pour les mercredis via votre espace famille :**

**A compter du 30 juin 2025 (ALSH Chamoux et La Rochette),**

**A compter du 1 juillet 2025 (ALSH Montmélian et Les Marches),**

---

***Documents à déposer sur votre espace famille pour L'INSCRIPTION – 1 document PAR ENFANT***  
***(Mercredis et vacances scolaires)***

***(Documents téléchargeables sur le site internet ou sur votre espace famille)***

---

**Documents à déposer obligatoirement chaque année : (trier les doc soit dans famille ou enfant)**

- FICHE « ATTESTATION D'INSCRIPTION ET DE MISE A JOUR DES DONNEES PERSONNELLES » (par enfant)
- FICHE SANITAIRE COMPLETEE ET SIGNEE
- PHOTOCOPIE DU CARNET DE VACCINATION (à jour)
- ATTESTATION ALLOCATAIRE (CAF ou autres) avec votre QUOTIENT FAMILIAL (datant de moins de 2 mois ; même si > 2100€).
- ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ou ASSURANCE SCOLAIRE (valable pour l'année scolaire 2025-2026)

**Documents à fournir en cas de nouveau dossier ou changement de coordonnées bancaires :**

- L'AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE
- UN RIB

S'il s'agit d'un changement de coordonnées bancaires, vous devez transmettre ces 2 documents par mail au directeur de l'accueil.

**Si vous êtes concerné :**


- Documents relatifs aux AIDES FINANCIERES (Comité d'entreprise, aides sociales ...)

Les documents sont disponibles le site de la Communauté de Communes Cœur de Savoie rubrique Enfance : [www.coeurdesavoie.fr](http://www.coeurdesavoie.fr), sur votre espace famille et auprès de chaque Accueil de loisirs.

**Le dossier est établi pour toute l'année scolaire. Merci de nous avertir en cas de changements.**



**RAPPEL : Afin de pouvoir effectuer vos demandes d'inscription et de réservation via votre espace famille, vous devez impérativement fournir l'ensemble des documents complétés et signés. Aucun dossier papier ne sera accepté.**

**Attention, aucun mail de validation de votre dossier ne sera envoyé. Veillez à vérifier régulièrement la validation de votre dossier sur votre espace famille. (L'ensemble des documents obligatoires doivent avoir cet icône :  ) Consulter la vidéo.**

**En cas de dossier incomplet, l'accès à une demande d'inscription est verrouillé informatiquement. Le délais de traitement de votre dossier peut prendre en moyenne 15 jours.**